

Plan d'exploitation: Formulaires R.1

Version 10.1/2021

Le présent document se veut un guide et ne peut être utilisé en tant que requête.

Metadata

Langue PDF

Ce champ contrôle la langue PDF dans le formulaire après soumission.

- En transmettant cette demande à la FINMA, vous confirmez que les indications qu'elle contient sont complètes, véridiques et qu'elles ont été fournies en connaissance des dispositions pénales de la loi sur la surveillance des marchés financiers (art. 45 LFINMA) et des dispositions de la loi sur la surveillance des entreprises d'assurance. La FINMA se réserve le droit de vérifier les informations transmises et d'exiger, au besoin, des renseignements complémentaires (art. 29 LFINMA). Vous confirmez également que tous les originaux des annexes remises avec la demande sont conservés et peuvent à tout moment être mis à disposition de la FINMA.

Formulaire R.1: Tarifs et conditions générales d'assurance pour les risques dans la prévoyance professionnelle

Entreprise d'assurance

Raison sociale inscrite au Registre du commerce

Date prévue

La date doit être au moins 14 jours dans le futur.

Conformément aux Cm 7 à 10 Circ.-FINMA 17/05 « Plans d'exploitation - assureurs », la FINMA opère les distinctions suivantes lors de la collecte des informations

Cm 8, bleu foncé

informations du plan d'exploitation soumises à approbation qui sont couvertes par l'agrément de la FINMA et doivent être soumises pour approbation ou communiquées lors de l'agrément initial et à chaque modification ultérieure (art. 5 LSA)

Cm 9, bleu clair

informations devant obligatoirement être communiquées, que l'entreprise d'assurance remet à la FINMA uniquement pour information, sans que ces informations ne soient soumises à approbation

Cm 10, blanc

informations complémentaires qui ne sont recueillies qu'une seule fois ou que l'entreprise d'assurance consigne de manière appropriée dans ses dossiers, sans toutefois être tenue de les communiquer à la FIN-MA.

Justification et brève description de la modification du plan d'exploitation

La justification contient notamment une description de la situation et des effets de la modification du plan d'exploitation sur l'activité de l'entreprise. La modification du plan d'exploitation elle-même doit être expliquée dans le cadre de la brève description. Un document supplémentaire peut être annexé pour les cas complexes.

Tarifs et conditions générales d'assurance pour la prévoyance professionnelle

Intitulé des tarifs et conditions générales d'assurance (CGA) pour la prévoyance professionnelle

CGA

- CGA
- Le tarif indiqué ne requiert pas de modification des CGA

Eléments concernés par la modification (plusieurs choix possibles)

- Tarif risque
- Tarif coûts
- Tarif épargne (p.ex. taux d'intérêt des avoirs vieillesse)
- Tarif rentes (par ex. taux de conversion, reprise de rentes de vieillesse)
- Tarif de la porte à tambour
- Tarif de libre passage

Annexes

Toutes les annexes doivent être transmises par voie électronique. Les originaux correspondants doivent être conservés et présentés à la FINMA si celle-ci en fait la demande.

CGA dont la modification est demandée (version définitive)

CGA dont la modification est demandée (version indiquant les modifications)

Tarifs (en intégralité ou par extraits) dont la modification est demandée (version définitive)

Tarifs (en intégralité ou par extraits) dont la modification est demandée (version indiquant les modifications)

Fichier Excel "Geschäftsplan Formular R.1 Leben Datenanforderungen Tarife.xlsx"

Document technique avec descriptions et justifications

Fichier Excel VU_Tarifgrundlagen_202Y